## Maison des lycéens



Prise de décision et organisation collective de l'association MDL

Gestion de la cafeteria par les élèves

Tous responsables de la bonne tenue de la MDL (humain - hygiène – matériel)

Tous libres de proposer des projets artistiques et culturels

## Charte d'utilisation des casiers :

- Avoir un casier c'est respecter la charte. Sans respect, plus de casier.
- L'attribution des casiers se fait en début d'année à la MDL.
- Chaque élève doit prévoir son cadenas.
- Il est interdit de stocker des denrées périssables dans les casiers.
- Les élèves d'hôtellerie sont prioritaires dans l'attribution.
- En cas de dégradation du matériel, la somme forfaitaire de 30 euros sera demandée à l'utilisateur du casier.
- En cas d'occupation "sauvage" du casier, le cadenas sera coupé.
- En cas de besoin, les responsables du lycée se réservent le droit d'ouvrir un casier pour des raisons de sécurité, d'hygiène et de maintenance.
- Les élèves sont responsables des biens déposés dans leur casier.

	instagram: mdlnicolasappert
	signé adhère à la Maison Des afin d'accéder à un casier et à des réductions à la cafétéria. Cotisation : 6.50 euros
	Chèque Espèce
Par chè rentrée.	ue à l'ordre de « maison des lycéens » à remettre dans votre dossier d'inscription ou lors de la demande de casier à la
	Merci d'inscrire <u>nom, prénom et classe</u> de l'élève au dos du chèque.

## Maison des lycéens



Prise de décision et organisation collective de l'association MDL

Gestion de la cafeteria par les élèves

Tous responsables de la bonne tenue de la MDL (humain - hygiène – matériel)

Tous libres de proposer des projets artistiques et culturels

instagram: mdlnicolasappert

## Charte d'utilisation des casiers :

- Avoir un casier c'est respecter la charte. Sans respect, plus de casier.
- L'attribution des casiers se fait en début d'année à la MDL.
- Chaque élève doit prévoir son cadenas.
- Il est interdit de stocker des denrées périssables dans les casiers.
- Les élèves d'hôtellerie sont prioritaires dans l'attribution.
- En cas de dégradation du matériel, la somme forfaitaire de 30 euros sera demandée à l'utilisateur du casier.
- En cas d'occupation "sauvage" du casier, le cadenas sera coupé.
- En cas de besoin, les responsables du lycée se réservent le droit d'ouvrir un casier pour des raisons de sécurité, d'hygiène et de maintenance.
- Les élèves sont responsables des biens déposés dans leur casier.

Je soussi	igné	souhaite o	que son enfant		adhère à la Maisor	
Des Lycé	ens, afin d'accéder à un	casier et à des réduction	ons à la cafétéria.	Cotisation: 6.50 eur	ros	
	Chèque					
	Espèce					
Par chèc	jue à l'ordre de « maiso	n des lycéens » à reme	ettre dans votre d	lossier d'inscription c	ou lors de la demande de	
casier à l	la rentrée.					
Merci d'inscrire nom, prénom et classe de l'élève au dos du chèque.						